

COMPTE RENDU DU 14 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le quatorze du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 8 juin 2016, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph BONNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joseph BONNEAU, Marie-Jeanne BENOIT, Nicolas MAUPETIT, Sylvie JOURDAIN, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Michel BIRONNEAU, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

SECRÉTAIRE : Patrick DESLANDES.

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Vital LEMASSON.

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.

B – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 10 mai 2016 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 18 avenue du Général Becker, Section ZB n° 221,
- Terrain situé 67 bis rue de la République, Section AE n° 322-290 (47/93èmes)-438 (25/51èmes),
- Terrain situé 21 rue du Docteur Epron, Section AD n° 701 et 702,
- Terrain situé 10 impasse du Canotier, Section ZA n° 301,
- Terrain situé 20 et 22 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Section AD n° 424-425-493-780-781-782,
- Terrain situé Le Sautreau, Section ZA n° 272-156-418-419-423-421-274-275,

C – FINANCES

1. Marché de travaux voirie Lotissement du Chapeau Rouge

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de confier les travaux de voirie du Chapeau Rouge à la SAS COLAS Centre Ouest de Fontenay le Comte pour un montant de 235 310.45 € H.T. soit 282 372.54 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché.

2. Ville de Chantonnay : Participation frais de fonctionnement CLIS

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de verser, pour l'enfant de la Châtaigneraie scolarisé à Chantonnay, la somme de 400.23 €.

3. Vente de matériel

Le conseil à l'unanimité, **ACCEPTTE** de vendre un tractopelle à La société JMCO représenté par Monsieur Julien SOULARD de Mouchamps, moyennant le prix de 6 000.00 €.

F – DIVERS

- **Fondation du Patrimoine : approbation de la convention de souscription pour la rénovation de l'église**

Le conseil à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de rénovation de l'église.

- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Angle Guignard :**
 - **Approbation du contrat territorial sur le bassin versant de l'Angle Guignard**

Le conseil à l'unanimité, **ACCEPTTE** que la commune de La Châtaigneraie s'engage à mettre en place avec le soutien du SIAEP de l'Angle Guignard et Vendée Eau les actions suivantes :

Thème 3 : Limiter et freiner les transferts de polluants vers la ressource en eau

- ⇒ Création et restauration de zones tampons (du type mare).
- ⇒ Reboisement à enjeux eau (plantations de haies et bosquets).
- ⇒ Gestion des eaux pluviales et de l'assainissement (travail sur la problématique de l'AMPA).

Thème 4 : Usages des pesticides et autres produits

L'accompagnement du zéro phyto réglementaire et la réduction des produits dangereux dans les collectivités :

- ⇒ Mise en place d'essais visant à réduire l'usage des désherbants (végétalisation...).
- ⇒ Participation d'élus ou agents communaux à des formations (gestion de la flore spontanée...).
- ⇒ Achat de matériel de désherbage alternatif (matériel électrique...).

Sensibilisation du grand public par les collectivités :

- ⇒ Organisation d'actions de sensibilisation, conseils et préconisations auprès du grand public (animations du type « troc aux plantes », « ateliers fleurissement pieds de mur... »...)
- ⇒ Mise en place d'une communication sur les pratiques communales (articles, panneaux in situ...).

- **Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration du Collège Pierre Mendès France**

Le Conseil à l'unanimité, **DECIDE** que la commune sera représentée au sein du Conseil d'Administration du Collège Pierre Mendès France par :

- **Délégué Titulaire**
 - Monsieur Jean-Pierre TRICOIRE
- **Délégué Suppléant**
 - Madame Valérie ARTAUD

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Joseph BONNEAU
Maire



